

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

85/320 Du 18/03/85

DECRET N° _____/MTERFPPS/DGTFP.DFP/6.16
portant reclassement et nomination de
Monsieur MANKANKANI Gaston, Instituteur
Principal de 3° échelon des cadres de la
catégorie A, hiérarchie II des Services
Sociaux (Enseignement)./-

LE PREMIER MINISTRE./-

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u l'ordonnance 019/84 du 23.6.84 portant modification de cer-
taines dispositions de la Constitution du 8.7.79 ;
(/u l'arrêté 2007/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la sol-
de des fonctionnaires ;

(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonction-
naires de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret 62/130/ME du 9.5.62 fixant le régime des rémuné-
rations des fonctionnaires ;

(/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des
diverses catégories des cadres ;

(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut
général des fonctionnaires ;

(/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à
la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u le décret 67/50/FP-DE du 2.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclas-
sements, notamment en son article 1er § 2 ;

(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des
cadres de l'Enseignement ;

(/u le décret 67/304 du 30.9.67 modifiant le tableau hiérar-
chique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et rempla-
çant les dispositions des articles 1, 20 et 21 du décret 64/165 du
22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;

(/u le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avance-
ments des Agents de l'Etat ;

(/u le décret 81/707 du 19.10.81 complétant l'article 2 du décret
80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des Agents de
l'Etat ;

(/u le décret 84/856 du 13.8.84 portant nomination des Membres
du Gouvernement ;

(/u le décret 84/856 du 8.8.84 portant nomination du Premier
Ministre ;

(/u le décret 84/860 du 20.8.84 portant organisation des inté-
rim des Membres du Gouvernement ;

(/u l'arrêté 9001/MEN.DGAS.DPAA.SP.P1.S3 du 23.9.83 portant
promotion des fonctionnaires des cadres de la catégorie AII des Services
Sociaux (Enseignement) au titre de l'année 1980 de la République Populai-
re du Congo ;

(/u la lettre 1347/MEN.DGAS.DPAA.SP.P1 du 4.11.82 du Membre du
Parti Congolais du Travail Directeur du Personnel et des Affaires
Administratives transmettant le dossier de l'intéressé ;

(/u la demande de l'intéressé en date du 4.10.82 ;

DECRETE :

Mankankani

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30.9.67 sus-visé, Monsieur MANKANKANI Gaston, Instituteur Principal de 3° échelon, indice 860 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services Sociaux (Enseignement), titulaire de la Licence en Sciences de l'Education (session 1981) délivré par l'Université Marien NGOUABI, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Professeur de Lycée de 2° échelon, indice 920.ACC = Néant.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1981-1982 et de la solde à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,

Brazzaville, le 18 MARS 1985

Le Ministre de l'Enseignement
Secondaire et Supérieur,

61
- Daniel ABIBI.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

- Bernard COMBO MATSIONA.-

- Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre des Finances et du
Budget,

- Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DFP	3
D.G.B.	3
D.C.F.	1
MEN	3
DPAA	3
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGCM/BC	2./-

X